Commune de Jougne

DEPARTEMENT DU DOUBS

Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire

Monsieur le Maire,
Je soussigné : Monsieur Olivier RAEIS
Profession : Comité départemental de ski du Doubs – section ski alpin
Adresse : 16 rue du Doubs, 25300 Pontarlier

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons catégorie 3.

Lieu : à côté du site « Le logis d'en haut », 7 rue du Mont Ramey 25370 Jougne
Le : Samedi 3 octobre 2026 de 08h00 à 22h00
A l'occasion de : UTMJ
Fait à Jougne, le 22 septembre 2026

Signature du demandeur :

Arrêté municipal N° 2026-105

Le Maire de JOUGNE,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le préfet sur la police des lieux publics, pris en application de l'article L. 3335-1 du Code de la santé publique.
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 3331-1, L. 3332-3, L. 3334-2 et L. 33352-5 du Code de la santé publique,

ARRÊTE

Monsieur Olivier RAEIS, **est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boisson de catégorie 3.**
Le : Samedi 3 octobre 2026 de 08h00 à 22h00
A : à côté du site « Le logis d'en haut », 7 rue du Mont Ramey 25370 Jougne

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Denis POIX-DAUDE

MAIRIE DE JOUGNE 25370 (DOUBS)

Commune de Jougne
1 Place de la Mairie - 25370 JOUGNE
Tél : 03.81.49.11.75
accueil@mairiedejougne.fr / www.mairiedejougne.fr
Numéro de Siret n° 212 503 189 000 12

Parc naturel régional du Haut-Jura
Communauté de Communes Lacs & Montagnes du Haut-Doubs
Cités de caractère Bourgogne-Franche-Comté